

Le Diagnostic Plomb dans l'eau

Plus d'infos sur www.allodiagnostic.com



❓ Qu'est ce que le Diagnostic Plomb dans l'eau ?

Le diagnostic Plomb dans l'eau est un diagnostic qui permet de déterminer la teneur en plomb présente dans l'eau potable des logements. Jusque là fixée à 25 microgrammes par litre d'eau ($\mu\text{g/L}$), la teneur maximale en plomb dans l'eau est abaissée à 10 $\mu\text{g/L}$ à compter du 25 décembre 2013.

Le diagnostic Plomb dans l'eau est un diagnostic qui permet de protéger la santé des personnes, et plus particulièrement celle des enfants, de la contamination potentielle des eaux par le plomb. L'inhalation ou l'ingestion de plomb est à l'origine d'effets graves et irréversibles sur les organes, et on lui associe souvent la maladie dite du saturnisme.

Le saviez-vous ?

Si la teneur en plomb de l'eau est supérieure à 10 $\mu\text{g/L}$ le propriétaire ou son représentant pourra être tenu responsable pour mise en danger d'autrui.

🔍 Pourquoi réaliser ce Diagnostic ?

Les canalisations raccordant un bâtiment aux conduites municipales et la tuyauterie interne des immeubles sont les principales sources de présence de plomb dans l'eau. En effet, lorsque l'eau passe dans la tuyauterie liée au bien et y reste trop longtemps, elle dissout le plomb et se charge de ce métal.

Le diagnostic Plomb dans l'eau s'adresse aux propriétaires bailleurs et loueurs ainsi qu'aux ERP (établissements recevant du public). Si vous êtes particuliers et que vous souhaitez connaître la qualité de votre eau à la sortie du robinet, vous êtes également concernés.

Cadre réglementaire :

- Articles R 1321-64, R 1321-65 du Code de la Santé Publique
- Décret n°95-363 du 05 Avril 1995 modifiant le décret n°89-3 du 3 Janvier 1989
- Directive Européenne n°98/83/CE du 3 Novembre 1998

📍 Comment est réalisé ce diagnostic ?

Le diagnostic Plomb dans l'eau permet de vérifier la teneur en plomb de l'eau. Pour cela, nous proposons deux méthodes adaptées en fonction du type de logement :

- pour un logement individuel, nous effectuons un prélèvement au robinet de la cuisine;
- pour un immeuble nous effectuons plusieurs prélèvements :
 - un échantillon est prélevé au point de branchement du logement sur le réseau public,
 - un second aux robinets de consommations à l'intérieur d'un logement de RDC,
 - puis un échantillon est prélevé tous les trois étages aux robinets de consommations d'un logement

Une fois prélevés, les échantillons sont envoyés en analyse dans un laboratoire accrédité COFRAC.